



MEDREC – GIE

Centre Méditerranéen Des Energies Renouvelables



المركز المتوسطي للطاقات المتجددة

CENTRE MEDITERRANEEN DES ENERGIES RENOUVELABLES GIE

Projet EauSIRIS

*« Nouvelle Stratégie de gestion des Eaux, des Sols et Implémentation
des technologies vertes pour une agriculture résiliente au changement climatique »*

Avis de consultation N° EAU03/2022

« Sélection d'un bureau d'interprétariat et traduction pour le projet EauSIRIS »

Avis de consultation n°EAU03/2022

« Avis public n°3 pour la sélection d'un bureau d'interprétariat et traduction pour le projet EauSIRIS »

Préambule

Le projet EauSIRIS est co-financé par l'Union Européenne à travers le programme IEV de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020. Il a pour principal objectif la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie multidimensionnelle et effective pour la promotion d'une agriculture durable, résiliente aux effets du changement climatique et moins énergivore. En sa qualité de bénéficiaire principale du projet, le MEDREC assure la coordination d'un consortium formé de 3 autres partenaires Tunisiens et de 4 partenaires Italiens.

Afin d'assurer une meilleure communication entre les partenaires du projet lors des différentes réunions techniques et événements, le MEDREC souhaite faire appel aux services d'un bureau d'interprétariat.

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

La Centre Méditerranéen des Energies Renouvelables (MEDREC), lance le présent avis public afin de sélectionner un bureau d'interprétariat pour assurer l'interprétation et la traduction de l'Italien vers le français et vice-vers-ça pour le Projet EauSIRIS.

ARTICLE 2 : Description de la mission et obligations du bureau d'interprétariat

Le bureau d'interprétariat et traduction devra assurer :

- L'interprétation simultanée de **l'italien vers le français et vice-versa** de 15 réunions techniques, à raison d'une réunion chaque mois en moyenne à partir de la signature du contrat de prestation de service. Les réunions se dérouleront en ligne ou en présentiel et seront d'une durée comprise entre 1 heure et 3 heures.
- L'interprétation simultanée de l'italien vers le français et vice-versa de 3 séminaires publics d'une durée comprise entre 3 et 4 heures.
- La traduction de 4 documents techniques, en rapport avec les thématiques du projet, de l'italien vers le français ou l'inverse. En moyenne, chaque document comportera 30 pages. Les délais pour la traduction de chaque document ne devront pas dépasser 15 jours ouvrables.

Pour cela, le bureau d'interprétariat s'engage à :

- Garantir la mise à disposition d'au moins deux (02) interprètes, parmi ceux dont les CVs ont été inclus dans le dossier de l'offre technique, pour assurer l'interprétation de chaque réunion et séminaire.
- Informer le MEDREC et contracter un remplaçant avec des compétences au moins équivalentes dans le cas où les interprètes inclus dans le dossier de l'offre technique sont dans l'impossibilité d'assurer l'interprétation d'une réunion.

- Respecter les délais fixés pour la traduction des documents
- Assurer une connexion internet stable et fiable pour les interprètes durant les réunions en ligne
- S'assurer que chaque interprète impliqué dans l'exécution de la mission :
 - Réalise la mission qui lui est confiée selon les plus hauts standards professionnels
 - Respecte strictement le devoir de réserve et de confidentialité selon le code éthique et déontologie des interprètes
 - Maîtrise parfaitement les outils informatiques de communication/interprétation en ligne notamment la plateforme de communication Zoom
 - Participe à la séance de tests techniques précédant chaque réunion/séminaire

Le MEDREC informera le bureau de la date et de l'heure exactes des réunions au moins une semaine à l'avance. Cependant, dans le cas d'imprévu, le MEDREC et le bureau sélectionné peuvent se mettre d'accord pour la tenue de réunions avec une notification inférieure à 1 semaine.

Le MEDREC fournira le logiciel de communication pour les réunions en ligne (zoom ou autre).

ARTICLE 3 : Durée de la mission

La mission d'interprétariat objet de cette consultation démarre à partir de la date de signature du contrat et reste valable jusqu'à la date de clôture du projet.

ARTICLE 4 : Rémunération

Le bureau d'interprétariat/traduction sélectionné sera rémunéré, pour toute la durée de la mission et l'ensemble des prestations décrites dans l'article 2 de la présente consultation, **dans la limite du montant prévu dans la ligne budgétaire relative, correspondant à neuf mille euros (9000 €) TTC** (TVA incluse), imputé sur la catégorie « couts des service » du budget du MEDREC, bénéficiaire principal du projet EauSIRIS.

La rémunération sera reversée par le MEDREC en Dinar Tunisien.

Article 5 : Qualifications des interprètes

Compétences requises

- Diplôme reconnu dans le domaine de l'interprétariat/traduction ou équivalent ;
- Expérience démontrée dans l'interprétation simultanée de l'italien vers le français et vice-versa ;
- Expérience démontrée dans la traduction de l'italien vers le français et vice-versa ;
- Expérience démontrée d'interprétation simultanée lors de séminaires publiques
- Maîtrise des outils informatiques de communication/interprétation en ligne notamment sur la plateforme de communication Zoom

Compétences supplémentaires désirées

- Expérience dans les projets de coopération internationale et en particulier le programme IEV Italie-Tunisie ;
- Maîtrise d'une troisième langue (anglais et/ou arabe) ;

ARTICLE 6 — Modalités de soumission des offres

6.1. Contenu de l'offre

En réponse à cette consultation, et pour la mise en œuvre de cette mission, les bureaux d'interprétariat sont tenus de soumettre une offre technique et financière pour évaluation.

Offre technique

L'offre technique doit contenir les éléments suivants :

- Copie de la Patente
- Copie du Registre National des Entreprises (RNE)
- CVs et diplômes d'au moins **deux (02) interprètes clés à impliquer dans la mission**
- Liste des missions d'interprétation simultanée avec justificatifs
- Liste des missions de traduction avec justificatifs
- Liste des missions d'interprétation lors de séminaires publiques avec justificatifs
- Liste des missions d'interprétation simultanée en ligne avec justificatifs
- Liste des missions dans le cadre des programmes/projets de coopération transfrontalière, en particulier le programme IEV Italie-Tunisie

Offre financière

L'offre financière doit être en « Dinar Tunisien » et comportera :

- L'acte de soumission dûment signé, renseignant le coût pour chaque prestation proposée
- L'acte d'engagement dûment signé

6.2. Conditions de remise des offres

L'offre doit parvenir sous pli fermé (par voie postale ou par porteur) à l'adresse suivante :

Mediterranean Renewable Energy Centre – MEDREC
03 Rue Moslim Ibn El Walid, Notre Dame - Mutuelle Ville, 1082 Tunis, Tunisie

au plus tard le 12/10/2022 à 12h00 (Heure de Tunis), le cachet de réception de MEDREC faisant foi.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et doit porter obligatoirement la mention suivante :

A ne pas ouvrir

Consultation N° EAU 03/2022 « sélection d'un bureau d'interprétariat et traduction pour le projet EauSIRIS »

L'enveloppe extérieure doit contenir deux enveloppes séparées et fermées, comportant :

- L'une l'offre technique en deux exemplaires identiques, portant la mention « Consultation N°EAU 03/2022 - Offre Technique »
- L'autre l'offre financière en deux exemplaires identiques, portant la mention « Consultation N°EAU 03/2022 - Offre financière »

Est rejetée toute offre parvenue après les délais.

6.3. Délai de validité de la proposition

Les propositions resteront valables pour un délai de 90 jours à partir de la date de leur réception.

6.4. Demande d'informations complémentaires

Les questions techniques relatives à cette consultation sont à adresser uniquement sous forme écrite, à l'adresse email suivante : contact@medrec.org, **au plus tard le 07/10/2022 à 12h00 (Heure de Tunis)**.

6.5. Modifications de l'offre

Des modifications ou corrections de l'offre peuvent être adressées au MEDREC jusqu'à la date limite de soumission, mais sous la même forme et à la même adresse et portant la même mention que l'offre initiale, en ajoutant « **correction de l'offre** ».

6.6. Confidentialité

Les documents et informations qui vous ont été transmis dans le cadre de cette consultation sont confidentiels et ne doivent pas être divulgués à des tiers, sauf s'ils participeront à votre offre. **Tout manquement à cette règle peut entraîner une exclusion de votre offre.**

ARTICLE 8 : Evaluation des offres

Les soumissions présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 8, seront examinées par une commission nommée par le représentant légal du MEDREC.

Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection.

8.1. Evaluation des offres techniques

La Commission procédera à l'évaluation et l'attribution de la **note technique (NT)** pour chaque offre selon les critères suivants :

Critères de sélections	Score maximum
Qualifications des interprètes : <ul style="list-style-type: none">- CV des deux (02) interprètes clés à impliquer dans la mission- Diplômes reconnus dans le domaine de l'interprétariat/traduction ou équivalent pour les langues Italienne et Française des <u>2 interprètes clés</u>. (2.5 points par diplôme et par interprète)	15 (7.5 par interprète)
Expérience dans l'interprétation simultanée de réunions : Liste des missions d'interprétation simultanée de l'Italien vers le français et vice-versa exécutées pendant les cinq (05) dernières années avec justificatifs (3 points par mission et par interprète)	30 (15 par interprète)
Expérience dans la traduction de documents techniques : Liste des documents traduits de l'italien vers le français ou vice-versa pendant les cinq (05) dernières années avec justificatifs (1.5 points par document et par interprète)	15 (7.5 par interprète)
Expérience dans l'interprétation simultanée lors de séminaires publics : Liste des missions exécutées avec justificatifs (2.5 points par mission et par interprète)	15 (7.5 par interprète)
Expérience dans les programmes/projets de coopération transfrontalière, en particulier le programme IEV Italie-Tunisie (2.5 points par projet et par interprète)	15 (7.5 par interprète)
Maitrise des outils informatiques de communication/interprétation en ligne notamment la plateforme de communication Zoom (interprétation en ligne : 1 points par mission et par interprète)	10 (5 par interprète)
Total	100 points

Exemples justificatifs pour les différentes missions : Attestation de bonne exécution, ou copies des contrats de prestation (première page et page de signature) ou copie facture ou note d'honoraire, ou tout autre justificatif.

NB : Seules les offres ayant obtenues une note technique supérieure ou égale à 70/100 points seront prises en compte pour la suite de l'évaluation.

8.2 Evaluation des offres financières

La commission d'évaluation classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins distante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

8.3 Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = 70\% * NT + 30\% * NF$$

Les offres sont classées par ordre décroissant. En cas d'égalité des notes globales, la proposition retenue sera celle dont la proposition technique correspondante a obtenu la meilleure note.

Le soumissionnaire placé au rang 1 sera invité pour une présentation de son offre et la négociation du contrat.

La commission compétente sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec mention de la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs.

Article 9 — Droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement du contrat seront à la charge du prestataire dont l'offre a été retenue.

Annexes

- **Annexe 1 : Acte de soumission**
- **Annexe 2 : Acte d'engagement**

Annexe N°1 : ACTE DE SOUMISSION

Je soussigné (e) (Nom, Prénom) Faisant élection de domicile à
.....et agissant en qualité de
..... de la Société (le cas échéant) dont le siège social est à
.....
..... (Raison sociale et Type de société : anonyme, à responsabilité limitée, etc. ...), inscrite au Registre National des Entreprises de
..... le.....sous le numéro
.....

1. Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurants dans les Termes de Références de cette consultation, je m'engage à exécuter les prestations objet de cette mission, conformément aux règles de l'art et aux Termes de Références pour le **montant total en Hors Taxes de : (en toutes lettres)** soit, **en Toutes Taxes Comprises (en toutes lettres)** :
.....,selon le détail ci-après :

Prestation	Prix unitaire par type de prestation	Nombre de prestation	Sous-total
Interprétation simultanée des réunions		15	
Interprétation simultanée des séminaires		3	
Traduction de documents techniques		4	
Total HT (en Dinars Tunisien)			
Total TTC (en Dinars Tunisien)			

2. Je m'engage à me conformer aux termes du Contrat dès son entrée en vigueur et à achever la mission dans le délai fixé par ledit Contrat.
3. Le MEDREC se libérera des sommes qui me sont dues pour l'exécution du contrat, pour prestations exécutées, par virement au compte n° ouvert à l'Agence de
.....
4. J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit de la consultation ou de la mise en régie à mes torts exclusifs, ou torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens (le cas échéant), que je (la Société pour laquelle j'interviens) ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.
5. J'ai pris note que le MEDREC peut ne pas justifier son choix et que je ne peux, de ce fait élever aucune réclamation.

Fait à le

Lu et accepté par le soumissionnaire

Signature et cachet

Annexe N°2 : ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) (Nom, Prénom) Faisant élection de domicile à
.....
.....et agissant en qualité de
..... de la
société (le cas échéant) dont le siège social est à
.....
.....(type de
société : anonyme, à responsabilité limitée, etc. ...) inscrite au Registre du Commerce de
.....
.....le.....sous le numéro
.....

1. Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations fournies dans le dossier de soumission à la consultation N° EAU03/2022
2. Je m'engage à garder les mêmes interprètes clés proposés dans le dossier de soumission à la consultation N° EAU03/2022 tout au long de la durée de la mission.
3. J'atteste sur l'honneur, n'avoir aucun conflit d'intérêt, de quelque nature que ce soit dans le cadre de la réalisation de la mission objet de cette consultation.
4. Je déclare avoir eu connaissance du fait que dans le contrat de mission seront prévues des pénalités pour le non-respect de cet engagement.

Fait à le

Lu et accepté par le soumissionnaire

Signature et cachet